

# Les brèves du Sundep-Solidaires Paris

Mars 2016



## Maîtres auxiliaires en contrat définitif : accès par liste d'aptitude aux échelles de rémunération de professeur certifié, PLP et d'EPS

Peuvent poser leur candidature les Adjoints d'Enseignement, les Chargés d'Enseignement en EPS et les maîtres auxiliaires **en contrat définitif**. Ces derniers peuvent enfin accéder à l'échelle de rémunération des certifiés par liste d'aptitude à condition d'être en position d'activité ou assimilée, d'avoir 5 ans d'ancienneté d'enseignement (public ou privé sous contrat) au 1er octobre 2016 ; les services à temps partiel ou incomplet comptent comme services à temps plein.

Les candidatures sont examinées en fonction d'un barème établi par rapport à l'échelon et du diplôme dont peut se prévaloir le maître.

Une fois retenu sur la liste d'aptitude, le maître doit effectuer une période probatoire d'un an. Elle peut être renouvelée ; à l'issue de cette période, le maître est soit définitivement admis à l'échelle de rémunération des certifiés, PLP ou CEEPS soit replacé dans son échelle de rémunération d'origine.

[Voir le texte du BOEN du 3 mars 2016.](#)

## Jeudi 31 mars : Contre la loi El Khomri

Après les mobilisations des 9, 22 et 24 mars, le Sundep Solidaires Paris appelle à la grève ce jeudi 31 mars pour manifester son refus de la « loi travail » et exiger son retrait. [Voir le dossier complet sur le site de l'Union syndicale Solidaires.](#)

La manifestation partira de la place d'Italie en direction de la place de la Nation.

## Pass Éducation

Le Pass Éducation est renouvelé ; il est distribué dans les établissements à partir du mois de mars ; il couvre la période 2016 / 2021. Il permet d'obtenir gratuité ou réductions dans les musées français voire européens dans certains cas.

## Assemblée Générale du Sundep Solidaires Paris

L'Assemblée générale du Sundep Solidaires Paris aura lieu le samedi 9 avril de 10 à 12 heures à la Bourse du Travail, rue du Château d'eau, Salle Ferrer ; tout adhérent à jour de sa cotisation est convié. Si vous ne pouvez pas venir, n'oubliez pas d'envoyer votre pouvoir au syndicat.